Les représentants du peuple français, ... considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs ; afin que les actes du pouvoir législatif, et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés ; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous.

Article 1er : Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Article 2 : Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles

de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à

l'oppression.

Article 3 : Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation.

Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Article 4: La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui: ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent

aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces

bornes ne peuvent être déterminées que par la loi. Article 5 : La loi n'a le droit de défendre les actions

Article 5 : La loi n'a le droit de defendre les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

Article 6 : La loi est l'expression de la volonté générale.

Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse.

Tous les citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

Article 7 : Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis ; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi doit obéir à l'instant : il se rend coupable par résistance.

Article 8 : La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

Article 9: Tout homme étant présumé innocent
jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé
indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait
pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit
être sévèrement réprimée par la loi.

Article 10 : Nul ne doit être inquiété

pour ses opinions, même religieuses,
pourvu que la manifestation ne
trouble pas l'ordre public établi
par la loi.

Article 11 : La libre
communication des pensées et
des opinions est un des droits
les plus précieux de l'homme :
tout citoyen peut donc parler,
écrire, imprimer librement, sauf à
répondre de l'abus de cette liberté
dans les cas déterminés par la loi.
Article 12 : La garantie des droits de

l'homme et du citoyen nécessite une force publique: cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.

Article 13 : Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

Article 14: Tous les citoyens ont le droit de constater, par eux-même ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

Article 15 : La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

<u>Article 16 :</u> Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution.

Article 17: La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

5e SALON DU LIVRE





À LA PAROLE ERRANTE

9 Rue François Debergue, MONTREUIL
métro : Croix de Chavaux / ligne 9



Retrouvez le programme détaillé sur www.deslivresetlalerte.fr

18h00-20h30

VENDREDI 19h00-20h30 salle Gradin **ACTUP, 30 ANS D'ALERTES** avec Xavier Cœur-Jolly (ancien vice-

président d'ActUp Paris), Didier Lestrade (journaliste co-fondateur d'ActUp Paris) - Animé par Alexis Poulin

SAMEDI 11h00-12h00 salle Gradin 10h00-19h30

CARTE BLANCHE À JEAN-MARIE DELARUE avec Jean-Marie Delarue (président de la сисрн) - Animé par Daniel Ibanez (co-fondateur du salon)

12h00-13h00 salle Librairie LANCEURS D'ALERTES, LEURS DROITS **DE DIVULGUER** avec William Bourdon (avocat, Sherpa) - Animé par Daniel Ibanez

12h00-13h00 salle Étage **ÉVASION FISCALE, OUI CONSENT À** L'IMPÔT ET OUI N'Y CONSENT PAS ? avec Maxime Renahy (lanceuralerte. org, ancien espion), Denis Robert (iournaliste, Le Media) - Animé par Alexandre Calvez (organisateur)

13h00-14h30 salle Gradin **GILETS JAUNES: ALERTE POUR LA** RÉPUBLIQUE ? avec François Boulo (avocat), Paul Cassia (universitaire en Droit public), Gérard Delteil (auteur), Priscillia Ludosky (Gilet Jaune) - Animé par Nicolas Vescovacci (journaliste, auteur)

13h30-15h00 salle Librairie JOURNALISME EN PÉRIL. **JOURNALISME EN QUESTION** avec Hélène Constanty (journaliste), Mathias Destal (journaliste, Disclose. ngo), Frédéric Lemaire (ACRIMED) - Animé par Marie-Christine Blandin (ancienne sénatrice)

14h30-16h00 salle Étage LA DÉMOCRATIE LOCALE, PREMIER **NIVEAU D'ALERTE?** avec Pascal Clouaire (adjoint au maire de Grenoble, CNDP), Gabriel Ullmann (commissaire enquêteur radié), Françoise Verchere (maire et conseillère générale honoraire, Anticor) - Animé par Fabrice Rizzoli (élu local, Crim'Halt, Anticor)

15h30-17h00 salle Gradin CLIMAT, POLLUTION, QUALITÉ DE L'AIR, SUBIR OU AGIR? avec Delphine Batho (députée, ex-Ministre de l'Environnement), Dominique Bourg (universitaire, ex-fondation Nicolas-

Hulot), Claire Renauld (étudiante, marches pour le climat) - Animé par Daniel Ibanez (co-fondateur du salon)

16h00-17h00 salle Librairie LANCEUSES D'ALERTES, « LES **RÉSISTANTES** » avec Florence Méréo (journaliste, autrice), Harper et Collins (éditeur) - Animé par Gilles Bruey (libraire)

17h00-18h00

VERNISSAGE DE L'EXPOSITION « LANCEURS D'ALERTES »- Illustrations

17h30-19h00 salle Étage LANCEMENT D'ALERTE. BILAN DE L'ANNÉE ET PERSPECTIVES avec Jean Philippe Foegle (Maison des lanceurs d'alerte), Nicolas Forissier (lanceur d'alerte UBS, Metamorphosis), Virginie Rozière (ex-députée européenne, protection des lanceurs d'alertes), Elise Van Beneden (avocate, Anticor), Denis Zmirou-Navier (médecin. président de la CNDASPE) - Animé par Antoine Deltour (LuxLeaks)

18h00-19h30 salle Gradin

PAROLES DE LANCEURS D'ALERTES avec Emmanuelle Amar (lanceuse d'alerte "bébés nés sans bras"), Denis Breteau (lanceur d'alerte SNCF), Guylain Cabantous (lanceur d'alerte Haemonetics), Mauricio Garcia Perreira (lanceur d'alerte abattoirs de Limoges), Hella Kherief (lanceuse d'alerte maltraitances en EHPAD). Françoise Nicolas (ex-fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères), Philippe Pascot (auteur, ex-conseiller régional et maire-adjoint à Évry) - Animé par Gilles Bruey (libraire)

18h00-19h30 salle Librairie L'ALERTE FACE AUX POLLUTIONS ET **RISQUES INDUSTRIELS** avec Karim Ben Ali (lanceur d'alerte Arcelor Mittal), Pedro Da Fonseca (journaliste), Roger Lenglet (journaliste, philosophe), Maurice Pichon (maraîcher bio Savoie)

- Animé par Mathilde Regis (journaliste)

la société à le droit de demander compte à tort agent public de su abnimitration.

DIMANCHE 10h00-18h30

11h00-12h30 salle Gradin APRÈS L'ALERTE, LA CORRECTIONNELLE avec Patrick Ackermann (délégué syndical Sud PTT, suicides France Telecom), Irène Frachon (pneumologue, lanceuse d'alerte Médiator) - Animé par Caroline Chaumet (journaliste, Passeurs d'Alerte)

11h00-12h00 salle Étage ATELIER LANCEUR D'ALERTE : L'ALERTE **ANONYME OU PUBLIQUE** Animé par Maxime Renahy (lanceuralerte.org, ancien espion) et Daniel Ibanez (co-fondateur salon)

11h3O-12h3O salle Librairie LITTÉRATURE JEUNESSE, SENSIBILISER À L'ALERTE POUR AGIR PLUS VITE avec Thomas Bout (dirigeant éditions Rue de l'Échiquier), Valérie Cussaguet (directrice éditions Les Fourmis Rouges) - Animé par Catherine Lemoine (libraire)

13h00-14h00 salle Étage ATELIER LANCEUR D'ALERTE : ÉCRIRE L'ALERTE. LA PREUVE AU CŒUR DES LIVRES Animé par Raymond Avrillier (citoyen engagé, affaires Carignon, sondages de l'Élysée, autoroutes...)

13h30-15h00 salle Gradin FORCES DE L'ORDRE OU GARDIENS **DE LA PAIX ?** avec Gaétan Alibert (gardien de la paix, syndicat Sud Intérieur), David Dufresne (journaliste, compilateur twitter des violences policières), Vanessa Langard (gilet jaune mutilée), Raphaël Kempf (avocat), Alexandre Langlois (secrétaire général syndicat Vigi-Ministère de l'intérieur) - Animé par Daniel Ibanez (co-fondateur salon)

passer de l'alerte à la lettre

13h30-15h00 salle Librairie

TRAVAIL ET SUICIDE, DU MAL ÊTRE À L'ALERTE ? avec Patrick Cahez (policier en retraite, syndicaliste Sud Intérieur), Jean-René Delépine (syndicaliste SUD Rail), Ivan Du Roy (journaliste, auteur), Pierre Meriaux (inspecteur du travail, FSU), Denis Perreau (secrétaire national de la Confédération Paysanne), Marie Pezé (docteur en psychologie, réseau de consultations Souffrance & Travail) - Animé par Patricia Vioux (consultante médico-social et social)

15h00-16h30 salle Étage MÉDICAMENTS ET PRINCIPE **DE PRÉCAUTION. LE RÔLE DES CITOYENS** avec Marine Martin (lanceuse d'alerte Dépakine), Gérard Bapt (ancien député), Emmanuelle Mignaton (lanceuse d'alerte Androcur) - Animé par Thomas Dietrich (ex-conférence nationale de santé)

16h00-17h30 salle Gradin **CHIMIE AGRICOLE, TRAITEMENT DU VIVANT OU EXTERMINATION?** avec Paul François (agriculteur, président de l'association Phyto-Victimes), Stéphane Foucart (journaliste, auteur), Inès Leraud (journaliste, autrice), HK (Kaddour Haddadi) (chanteur, auteur) - Animé par Alexandre Calvez (organisateur)

16h00-17h30 salle Librairie **NUCLÉAIRE ET APRÈS ?** avec David Boilley (président de l'ACRO), Irène Gunepin (retraitée, militante BureStop), Nadezda Kutepova (réfugiée russe de Maïak), Haruko Sakaguchi (réfugiée de Fukushima) - Animé par Patricia Vioux (consultante médico-social et social)

18h30 **FIN DU SALON**



Restauration et buvette bio sur place toute la durée du salon